

## Département du Val-de-Marne

### Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal .....45

Membres en exercice .....45

Présents ou représentés  
à la séance .....43

Excusés .....00

Absents .....02

#### Délibération n° 2016-11-03-HL

Modification de la composition et du  
fonctionnement de la Commission  
de Validation des Candidats  
au Logement "C.V.C.L."

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le **dix-sept novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **huit novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

#### ETAIENT PRESENTS

MM. GAUTRAIS, CLERGET, Mme BIHNER, M. TABANOU, Mmes LE GAUYER, DO ROSARIO, TRICOT-DEVERT, SAINT-GAL, M. BRUNET, Mme NIAKHATE, MM. CORNELIS, DAMIANI-ABOULKHEIR, Mmes BENZIANE, NAIT-BAHLOUL, M. LEVY, Mme CHARDIN, MM. VOGUET, GUENEAU, SAINT-GAL, MALLERIN, LOCKO, HABIB, Mmes VIENNEY, SFAR, GARNIER, M. RISPAL, Mmes BRUNET, ROCHE, M. ESCLATTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme LOUICELLIER-CALMELS, MM. GUYOT, BERTRAND, LECOQ

#### EXCUSES - REPRESENTES

|                           |                                    |
|---------------------------|------------------------------------|
| M. LACHELACHE             | a donné mandat à Mme TRICOT-DEVERT |
| Mme AVOGNON ZONON         | a donné mandat à M. RISPAL         |
| Mme GARCIA                | a donné mandat à Mme DO ROSARIO    |
| M. MACABETH               | a donné mandat à M. CORNELIS       |
| Mme FENASSE               | a donné mandat à M. LEVY           |
| Mme JESTIN                | a donné mandat à Mme SAINT-GAL     |
| Mme KLOPP                 | a donné mandat à M. CLERGET        |
| M. de la CROIX<br>CALMELS | a donné mandat à Mme LOUICELLIER-  |
| Mme RONDA                 | a donné mandat à M. LECOQ          |

#### ABSENTS

MM. PIO, MAINIE

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Madame Nora SAINT-GAL** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22, relatif à la constitution de commissions municipales,  
**VU** le Code de la construction et de l'habitation,  
**VU** la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,  
**VU** la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,  
**VU** le Décret n° 2015-522, 523 et 524 du 12 mai 2015,  
**VU** la Délibération n° 08 09 10 HL du Conseil municipal du 26 septembre 2008,

**CONSIDERANT** que la Commission municipale de validation des candidats au logement n'est plus adaptée aux évolutions les plus récentes du droit au logement, notamment la réduction du délai de proposition des candidats au logement à 1 mois dans les zones tendues et le plan d'action du Gouvernement pour les bénéficiaires du DALO,

**CONSIDERANT** les objectifs de la Conférence Communale du Logement visant à la mixité sociale dans les quartiers de Fontenay et au maintien d'une cohésion sociale nécessaire à l'harmonie de la ville,

**CONSIDERANT** le souhait de la majorité municipale, de ramifier davantage la portée de l'égalité de traitement de la demande de logement social, au moyen d'un renforcement de sa collégialité et d'une extension de son domaine de compétence,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**Article 1** : que le champ d'intervention de la Commission de validation des candidats au logement est étendu à tous les contingents du parc social de la ville par la désignation d'un vivier de candidats.

**Article 2** : de modifier la composition de la commission de validation des candidats au logement. Elle sera constituée de :

Membres permanents :

- Présidence : L'adjointe déléguée à l'Action sociale, à la solidarité et la famille
- La chargée de prévention des expulsions du service Défense des familles
- Un/une responsable de la Direction de l'Habitat durable et solidaire

Membres par roulement :

- un/une membre de la majorité municipale
- un/une membre de l'opposition municipale
- un/une membre représentant la Confédération nationale du logement

**Article 3** : que chaque membre dispose d'une voix et la présidence a voix prépondérante en cas d'égalité uniquement.

**Article 4** : que le procès-verbal de chaque décision sera signé par les membres et consultable sur demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmission électronique  
en Préfecture du Val-de-Marne

le ..... 29 NOV 2016 .....

Publication  
le ..... 29 NOV 2016 .....

Notification  
le .....

Certifié exécutoire  
Le Maire,



**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

